

Communiqué de presse

**Mouvement de personnels pénitentiaires**

**L'Etat ne respecte pas ses engagements !**

**Les conseiller.e.s d'insertion et de probation se  
donnent rendez-vous à Paris le 1<sup>er</sup> février 2018 à la  
Madeleine pour une manifestation nationale**

**Une mobilisation des personnels pour faire respecter la parole d'État ayant promis une très attendue reconnaissance statutaire**

Les personnels pénitentiaires de surveillance, mobilisés dans un mouvement d'ampleur historique pour une reconnaissance de leurs missions et pour de meilleures conditions de travail, viennent de se voir proposer la signature d'un protocole d'accord par le Ministère. Or, au même moment, les 3000 Conseillers d'insertion et de probation font l'amère expérience de la valeur que l'État donne à ses promesses.

En 2016, à la suite d'une mobilisation massive des personnels des Services pénitentiaires d'insertion et de probation, un relevé de conclusion était signé entre le Président de la République en personne, le Ministre de la Justice et l'ensemble des organisations syndicales. Cela débouchait en mai 2017 par la validation d'une revalorisation statutaire et salariale pour une profession fortement féminisée (75%) et **le passage en catégorie A de la Fonction Publique, validée dans les plus hautes instances de l'Administration pénitentiaire et du Ministère de la Justice et par la majorité des organisations syndicales**. Cette réforme statutaire devait être mise en œuvre à partir du 1er février 2018. Le nouveau gouvernement entend désormais enterrer cette réforme statutaire en la reportant.

**Une profession en mal de reconnaissance et face à un cruel manque de moyens humains et financiers**

Les services d'insertion et de probation ont pour mission de concourir à la prévention de la commission de nouvelles infractions en favorisant l'insertion ou la réinsertion sociale des personnes placées sous-main de justice. Une profession devenue, au gré des multiples réformes pénales des divers gouvernements, un maillon essentiel dans la chaîne pénale. **Les 3000 conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation sont les seuls professionnels à prendre en charge l'ensemble des 250.000 personnes sous-main de justice** : environ 77.000 personnes en milieu fermé et 173.000 personnes en milieu ouvert. Malgré un ratio théorique, l'immense majorité des CPIP prend en charge entre **100 et 120 personnes sous-main de justice**. Pourtant, les promesses du Président Macron, les recommandations européennes du Conseil de l'Europe ainsi que celles de la Commission nationale des droits de l'Homme indiquent que les CPIP devraient **suivre au maximum entre 40 et 50 personnes**.

**Une profession privée du droit de grève et sous statut spécial**

En effet, les personnels pénitentiaires n'ont pas le droit de grève car ils sont sous statut spécial, statut archaïque hérité de la guerre d'Algérie et contre lequel la CGT se bat. Ce statut est dérogatoire au droit commun des fonctionnaires et constitue une atteinte grave à leur autonomie, leurs droits et la liberté de parole. Ainsi la CGT insertion probation souhaite son abrogation pour les personnels pénitentiaires. Cela explique aussi pourquoi les personnels des SPIP ont adopté certaines modalités d'actions pour exprimer leur colère : journée SPIP mort, alerte presse et élus, motions....

**Face au mépris du gouvernement, la CGT insertion probation appelle les conseiller.e.s d'insertion et de probation à venir manifester à PARIS le 1<sup>er</sup> février à partir de 13h à Place de la Madeleine pour marcher vers l'Élysée, afin de réclamer la mise en œuvre immédiate de la réforme obtenue en 2016/2017.**

**Il s'agit donc de faire respecter la parole d'État.**

**Contact presse : 06 78 97 28 13 – 06 50 18 73 14 - 06 63 80 66 81**